



CIB

Conférence
Internationale
des Barreaux

RESOLUTION CIB N°2023-09 SUR LA SITUATION DES INSTITUTIONS, DE LA JUSTICE ET DU BARREAU EN HAÏTI

**XXXVIIEME CONGRÈS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES
BARREAUX DE TRADITION JURIDIQUE COMMUNE (CIB)**

**La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à
Liège en Belgique, pour son 37ème Congrès, du 28 novembre au 1^{er} décembre 2023,**

1. CONSTATE que depuis sa dernière résolution adoptée en 2022 au Congrès de Niamey en Guinée, la situation en Haïti ne s'est malheureusement pas améliorée ;
2. EXPRIME sa préoccupation par rapport au constat de l'effondrement des institutions démocratiques, et, en particulier, en l'absence d'élections permettant de rétablir le Parlement et la Présidence de la République, la nomination des magistrats en dehors des procédures prévues par la Constitution et par la Loi ;
3. EXPRIME sa profonde inquiétude face à la dégradation continue de la situation sécuritaire et sa profonde tristesse face aux nombreux cas de kidnappings rapportés et à la liste de plus de 9 avocats assassinés durant ces deux dernières années ;
4. EXPRIME sa préoccupation par rapport au non-respect par les autorités judiciaires et policières des garanties judiciaires, et en particulier aux cas d'arrestation de plusieurs avocats réalisés sans respecter les garanties spécifiques attachées à la défense ;
5. RAPPELLE en particulier la règle 18 des principes de la Havane sur le rôle du barreau de la Havane qui rappelle que : « 18. Les avocats ne doivent pas être assimilés à leurs clients ou à la cause de leurs clients du fait de l'exercice de leurs fonctions » ;
6. REGRETTE que le dossier du Bâtonnier Dorval soit encore dans l'impasse, plus de trois ans après son assassinat ;
7. INVITE à nouveau les autorités en place à respecter le rôle des Barreaux et en particulier à mettre en place le Conseil National d'Assistance Légale conformément aux prescrits de la loi.